

INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REU
LE
04
10
PRE
44

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

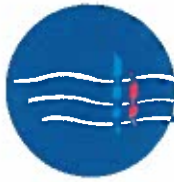
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VAINE

RECUEIL
DE
DÉLIBÉRATIONS
N° 04/10
P. 44

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

II- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

4. – Budget annexe Concession – Exercice 2009 : Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2009 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un déficit d'exécution de la section d'investissement de : 152 840.87 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de : 33 505.24 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 55 100.00 €
- En recettes pour un montant de : 287 434.59 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 en réserve d'une part et d'autre part en excédent de fonctionnement reporté, pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 33 505.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement tel que proposé.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

Yvon MAHE